



Tricherie vente automobile

Par **domp**, le **18/09/2016** à **13:15**

Bonjour,

Je suis artisan et j'ai été victime d'une arnaque suite à un achat d'un véhicule utilitaire neuf d'un montant de 35 000 € TTC

Ainsi ma question est la suivante:

A t'on le droit de vendre un véhicule de fin de série plus cher que le nouveau modèle et sans le dire, et ce à 3 mois de l'annonce mondiale de la sortie du nouveau modèle.

Je vous remercie par avance pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **18/09/2016** à **19:26**

Bonjour,

En France, les prix sont libres. Le vendeur a donc le droit de vendre au prix qu'il veut. Ce n'est pas une arnaque...